FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

CAP C
Commission Administrative Paritaire

Je vote



Du 03 au 10 décembre 2026

Avec FO, défendre les agents de catégorie C

Les agents de catégorie C sont indispensables au fonctionnement quotidien du service public territorial.

Dans les communes, intercommunalités, CCAS, CIAS, établissements publics, services techniques, écoles, crèches, EHPAD, services administratifs, sociaux, culturels ou sportifs, ils assurent des missions essentielles au plus près de la population.

Pourtant, ils sont trop souvent confrontés au manque de reconnaissance, aux bas salaires, aux sous-effectifs, à la pénibilité, aux horaires contraints et aux réorganisations permanentes.

FO revendique :

L'augmentation du point d'indice et des salaires

Une vraie reconnaissance des métiers *de catégorie C*

Des avancements de grade *transparents et accessibles*

La défense du déroulement de carrière

La lutte contre la précarité *et les temps non complets subis*

La prise en compte de la pénibilité *et de l'usure professionnelle*

Le respect des droits statutaires

Des effectifs suffisants *pour assurer un service public de qualité*



Au sein de la CAP composée de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits !

FO

Défendre chaque agent individuellement

Intervenir sur les refus de titularisation, les procédures disciplinaires et les autres décisions individuelles relevant de la CAP

Faire respecter l'égalité de traitement

Combattre l'arbitraire et le favoritisme

Faire appliquer les règles statutaires



FO ne dépend ni des employeurs, ni des partis politiques.

Notre priorité est claire : défendre les agents, leurs droits, leurs carrières, leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

Pour une représentation indépendante, solide et efficace, le 10 décembre 2026…

Je vote FO

